

En bref :

- [Point météo](#)
- [Colza : réalisez vos biomasses pour économiser de l'azote](#)
- [Céréales : surveillez les limaces et les pucerons](#)
- [Propyzamide : les bonnes pratiques d'utilisation](#)
- [Actualités : séparation vente/conseil et renouvellement Certiphyto](#)
- [Enquêtes : connaissances sur les alternatives aux produits phytos de synthèse](#)
- [SOLAG : Le taupin : une larve à surveiller](#)
- [Information sur les produits commerciaux cités](#)
- [Réunions - manifestations](#)

Point météo

Pluviométrie et températures de novembre 2020 relevées dans différentes villes du Maine-et-Loire (sources : Déméter et Météo France)

	Pluviométrie (mm)					Températures moyennes (°C)				
	Novembre				Déc.	Novembre				Déc.
	D1	D2	D3	TOTAL	D1	D1	D2	D3	MOY.	D1
Angrie	11,8	27,7	2,4	41,9	40,6	11,4	10,9	6,1	9,5	5,2
Beaucouzé	11,2	15,3	1,6	28,1	41,1	12,1	11,5	6,4	10,0	5,6
Cholet	18,0	15,4	0,4	33,8	32,2	11,8	11,2	7,1	10,0	5,1
Doué la Fontaine	7,2	9,8	1,4	18,4	23,6	12,1	11,3	6,8	10,1	5,4
Montreuil sur Loir	8,2	12,4	1,2	21,8	35,2	12,1	11,3	6,0	9,8	5,4
St Martin de la Place	6,2	8,8	1,4	16,4	29,4	12,3	11,6	6,6	10,2	5,6
St Mathurin	5,8	15,0	3,2	24,0	-	11,7	11,5	6,2	9,8	-
Beaucouzé (moyenne 1980-2010)	-	-	-	67,8	-	-	-	-	8,5	-

Colza : réalisez vos biomasses pour économiser de l'azote

🌐 Stades de développement

Les stades varient de 7 feuilles vraies à rosette (9 feuilles et plus).

🌐 Biomasses entrée hiver

Réalisez vos **pesées entrée-hiver pour estimer l'azote absorbé et appréciez la vigueur** des colzas.

Celles-ci seront complétées à la sortie de l'hiver par une deuxième série de pesées qui prendra en compte la quantité d'azote restituée au printemps par les feuilles tombées au sol pendant l'hiver. La moyenne des deux pesées permettra d'estimer l'azote absorbé par les colzas et d'adapter la dose d'azote à apporter sortie-hiver.

Vous pouvez retrouver la méthodologie dans le [bulletin n°15](#).

Vous pouvez aussi utiliser l'outil **Mes sat'images**.

Entrée et sortie hiver, les images satellitaires permettent une estimation précise de la biomasse et la révision de la fertilisation minérale.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#).



Des pesées de biomasses ont été réalisées dans 17 parcelles du réseau : 2,55 Kg/m² en moyenne (1,3 à 5,1 Kg/m²).

Larves d'altises

Rappelons que **la nuisibilité des larves est effective si elles migrent au niveau du cœur de la plante**. Elles peuvent très bien faire tout leur cycle dans les pétioles des plantes. Ceci dépend de leur nombre et du développement du colza.



Piqûres d'entrée de larve d'altise sur pétiole
Photo : CAPDL

Réalisez vos comptages de larves via :

- ✓ **La méthode de dissection** : prélever une vingtaine de plantes et disséquer les pétioles pour observer la présence de larves et de galeries.
- ✓ **La méthode "Berlèse"** : simple et rapide, elle permet de dénombrer les larves y compris sur des colzas peu développés. Consultez le [Sur le Champ n°15](#).

Dans le réseau, des plantes ont été disséquées dans 4 parcelles. Dans l'une d'entre elles, des larves sont observées dans 30% des plantes. Les résultats des tests Berlèse réalisés sur 5 parcelles indiquent la présence de larves dans 4 des 5 situations étudiées **avec 0,9 larve/plante en moyenne. Ces résultats conforment un risque faible pour le moment.**

En savoir plus : [Gagner la course contre les larves d'altises d'hiver](#)

Céréales : surveillez les limaces et les pucerons

Stades de développement

Les parcelles sont actuellement entre les stades 2 feuilles étalées et mi tallage. En raison du climat doux, les stades ont progressé rapidement jusqu'ici.

Surveillez les limaces

Quelques dégâts de limaces ont été signalés dans les parcelles du réseau mais aussi hors réseau.

Les conditions météorologiques actuelles et à venir peuvent être favorables au développement des limaces.

Période de risque

Du semis à 3 feuilles.

Seuils de risque

Pas de seuil. C'est l'analyse d'un ensemble de facteurs qui va constituer la prise de décision (évolution des captures et des dégâts, conditions météo, vigueur et stade de la culture, présence d'auxiliaires, ...).

Notre préco'



Positionner des pièges pour évaluer la pression limaces et surveiller l'évolution des populations et des dégâts sur feuilles dès que votre parcelle est levée.

Vous pouvez également vous aider de l'arbre de décision (cf [Sur le Champ n°14](#)).

Surveillez les pucerons et maintenez la vigilance

Les conditions météo dégradées sont moins propices au vol des pucerons. Pour le moment, le froid n'a pas été suffisant pour éliminer les pucerons et si des pucerons sont présents dans les parcelles, ils peuvent rester actifs.

Il convient de maintenir la surveillance même en conditions moins propices aux vols.

Si les conditions ne permettent pas les observations directes au champ (vent et pluie), il est possible de détecter la présence de pucerons de la manière suivante : prélever une vingtaine de plantes à différents endroits de la parcelle (en diagonale), les mettre dans un sac en plastique transparent et placer le sac près d'une source de chaleur. En cas présence de pucerons, les insectes seront rapidement visibles sur les parois du sac. Cette méthode permet de **déterminer si les pucerons sont présents ou non mais ne permettra pas de connaître le pourcentage de plantes touchées.**

Les symptômes de JNO ne seront visibles que courant montaison par foyer (zones tassées, moins développées, couleur jaune-violet, ne portant pas d'épi ultérieurement).

Période de risque

À partir de 1 feuille.

Seuils de risque

À partir de 10% de plantes porteuses d'au moins 1 puceron. Lorsque ce seuil n'est pas atteint, un second seuil est fixé : présence des pucerons sur les parcelles pendant plus de 10 jours consécutifs.



Si une intervention s'avère nécessaire il est important de rappeler que les pyréthriinoïdes agissent par contact et ne protègent pas les nouvelles feuilles sorties après l'application. Il ne faut donc pas intervenir trop précocement et attendre que les seuils de risques soient atteints.



Exemples de traitements : DECIS EXPERT (0,075 L/ha) ; KARATE K (1 L/ha) ; MAVRIK FLO (0,2 L/ha)

Propyzamide : les bonnes pratiques d'utilisation

Le propyzamide est une molécule d'herbicides racinaires utilisés pour gérer les populations de **graminées sensibles et résistantes** à d'autres modes d'action dans les parcelles en colza. **Sa gestion responsable est un enjeu majeur pour préserver cette solution durablement.**

Kerb Flo, Biwix, Yago... sont des spécialités contenant du propyzamide.

3 règles de base

- 1 seule application par campagne (à 750g/ha par campagne de colza),
- Ne pas appliquer sur sol saturé en eau ou à l'inverse trop sec,
- Appliquer en novembre/décembre (arrêt des utilisations fin janvier).

De bonnes pratiques agronomiques pour limiter les risques de transfert

- Privilégier les semis perpendiculaires à la pente,
- Eviter les techniques culturales favorisant la battance,
- Favoriser une bonne gestion des traces de roues (pneu basse pression, efface trace),
- Bien entretenir les bandes enherbées.

Consulter la fiche sur le Propyzamide rédigée par Corteva et Terres Inovia [ici](#).

Actualités : séparation vente/conseil et renouvellement Certiphyto

Séparation de la vente et du conseil des produits phytosanitaires au 1er janvier 2021

La loi EGALIM du 02/10/2018, puis l'ordonnance sur la séparation de la vente et du conseil du 25/04/2019 et enfin les décrets du 16/10/2020 actent la mise en place de nouvelles règles dans un **objectif de réduction de l'usage des produits phytosanitaires**.

Les principaux éléments à retenir sont les suivants :

- Au 01/01/2021, **la séparation de la vente des produits phytopharmaceutiques et du conseil sur un plan capitalistique, physique et directoire**. Plus concrètement, dès 2021, une structure qui réalise de la vente de produits phytosanitaires ne pourra pas prodiguer de conseil (et inversement).
- L'obligation pour les chefs d'exploitations de réaliser **2 « conseils stratégiques » à l'utilisation des produits sur une période de 5 ans**, obligatoire pour le renouvellement du certiphyto.

Le conseil « stratégique » comprendra :

- **Un diagnostic de la situation** : spécificité de l'exploitation, analyse des conditions économiques, organisationnelles et matérielles de l'exploitation, les cultures et précédents culturels, l'évolution des pratiques phytosanitaires (IFT, OAD, typologie de produits...).

- **Et un plan d'action visant à la réduction de l'usage des produits phytosanitaires** établi en étroite collaboration avec les décideurs de l'entreprise sur des solutions compatibles avec le projet et les contraintes de celle-ci.

- Ensuite, le second conseil stratégique sera centré **sur le bilan du déploiement** permettant d'évaluer la réduction de produits phytosanitaires et réajustera le plan d'action.

Exploitations exemptées de conseils stratégiques : exploitations en agriculture biologique (ou en conversion), exploitations avec une certification environnementale de troisième niveau, qualifiée de « Haute valeur environnementale » HVE 3 seront exemptées de la réalisation de ces conseils stratégiques.

La Chambre d'Agriculture vous accompagnera dans la mise en œuvre de ces nouvelles modalités en vous proposant du **conseil « à chaud »** et du **conseil stratégique**.

Renouvellement certiphyto

Le certiphyto est à renouveler au plus tard 3 mois avant sa fin de validité. Il est important d'anticiper avant ce délai pour être sûr de pouvoir faire les démarches nécessaires.

3 moyens pour renouveler le certiphyto :

- Une formation Certiphyto d'une journée à réaliser dans les **3 à 9 mois précédents l'échéance**
- Une formation labellisée Ecophyto par Vivéa de 2 jours sur des thèmes variés possibles pendant les 3 ans qui précèdent l'échéance. Ensuite un module sera à suivre à distance dans les derniers mois de validité afin de respecter le délai de 3 mois pour l'obtention du Certificat. Cela pourrait intéresser les milliers d'agriculteurs dont le Certiphyto arrivera à échéance entre 2020 ou 2022...
- Le passage d'un test dans un organisme habilité.

Pour vous inscrire à une session de formation Renouvellement Certiphyto, contacter Sandra Saliou au 02 41 96 77 66 ou par mail : sandra.saliou@pl.chambagri.fr

Enquêtes : connaissances sur les alternatives aux produits phyto de synthèse

Une enquête, à destination de tous les agriculteurs des Pays de la Loire, en agriculture conventionnelle ou biologique a été établie.

Elle a pour objectif de mieux cibler les besoins des agriculteurs en terme de connaissances sur les alternatives aux produits phytos de synthèse, mais aussi de savoir sous quelle forme faire connaître ces alternatives auprès des agriculteurs.

Enquête agriculteur en agriculture conventionnelle : <https://forms.gle/yitqWLpmoexiYLDg7>

Enquête agriculteur en agriculture Bio (ou en conversion) : <https://forms.gle/uJ1VrkSLqBm4Eae27>



SOLAG : Le taupin : une larve à surveiller

Retrouvez le premier bulletin SOLAG (Sol et Agronomie) de l'année 2020 sur notre site internet [en cliquant ici](#).

Pour rappel, les thèmes abordés en 2020 étaient:

- **N° 1** : Semis direct sous couvert végétal permanent 1/2.
- **N° 2** : Sol et changement climatique : quels enjeux?
- **N° 3** : Semis direct sous couvert végétal permanent 2/2
- **N° 4** : Manque de soufre : les cultures en souffrent-elles?
- **N° 5** : IAE : la biodiversité au service de l'agronomie.
- **N° 6** : Couverts végétaux : des racines pour booster la fertilité des sols.
- **N° 7** : L'inventaire de la diversité des sols des Pays de la Loire.
- **N° 8** : La nature au service de la régulation des ravageurs.



Information sur les produits commerciaux cités

NOM COMMERCIAL	MATIERE ACTIVE	ZNT	DVP
DECIS EXPERT	deltaméthrine (100 g/L)	20 m	
KARATE K	lamda-cyhalothrine (5 g/L) + pyrimicarbe (100 g/L)	5 m	
MAVRIK FLO	tau-fluvalinate (240 g/L)	20 m	

Réunions - manifestations

LA FORMATION
L'ÉNERGIE DE VOS PROJETS

« Conduire ses cultures en Agriculture Biologique »

Vendredi 15 janvier, jeudi 04 février et jeudi 27 mai 2021



- ✓ **Prendre soin du sol** (fertilité du sol et impact des pratiques...)
- ✓ **Construire une rotation adaptée** (enjeux de la rotation, éléments clés pour la construire)
- ✓ **Appréhender la gestion des adventices** (leviers agronomiques, clés de réussite du désherbage mécanique)

Intervenants : Matthieu RIOU, Florence LETAILLEUR et Florence LEON

Responsable de stage : Florence LEON - 02 41 96 76 37 - florence.leon@pl.chambagri.fr

Plus d'informations : 02 41 96 75 32 - aline.legras@pl.chambagri.fr ou en [cliquant ici](#)

LA FORMATION
L'ÉNERGIE DE VOS PROJETS

« Le RedOx comme indicateur de la qualité du sol »

04 février 2021

- ✓ **Historique et origine du potentiel RedOx du sol**
- ✓ **Le RedOx-pH et lien avec la sensibilité aux bioagresseurs des plantes**
- ✓ **Identifier le lien entre le potentiel RedOx du sol et résistance aux maladies de la plante**
- ✓ **Description des outils de mesures**

Intervenants : Martin ROLLET et Virginie RIOU

Responsable de stage : Virginie RIOU - 02 41 96 75 49 - virginie.riou@pl.chambagri.fr

Plus d'informations : 02 41 96 75 49 ou en [cliquant ici](#)



= Techniques alternatives



= Absence de techniques alternatives

Base d'observations et périmètre concerné par le conseil sur des parcelles en zone géographique du Maine-et-Loire et sur le Bulletin de santé du végétal consultable gratuitement sur <http://www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr>

Bulletin de Santé du Végétal : si vous souhaitez recevoir gratuitement les Bulletin de Santé du Végétal par mail, inscrivez-vous sur le site web de la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire : <http://www.paysdelaloire.chambagri.fr/menu/vegetal/surveillance-biologique-du-territoire/bsv-grandes-cultures.html>

Agrément : La Chambre d'agriculture des Pays de la Loire est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Contacts et équipe de rédaction :

Aude Brachet, Damien Dutertre, Alexandre Gourvenec, Samuel Guis,
Florence Léon

Chambre d'agriculture des Pays de la Loire - Equipe Agronomie
Angers : 02 41 96 75 36 - CRDABV : 02 41 96 76 50 - CRDALS : 02 41 96 75 20
CRDAM : 02 41 96 77 00 - CRATEAS : 02 41 96 76 20

Retrouvez-nous sur le site de la Chambre d'agriculture :
www.pays-de-la-loire.services-proagri.fr



CASDAR

